



Porter plainte pour harcèlement ou non ?

Par **Spilota**, le 23/11/2023 à 02:44

Bonjour.

Je suis actuellement en poste depuis 9ans dans une jardinerie, dont 2ans en tant que responsable animalerie. Tout c'est toujours très bien passé. J'ai des bonnes relations avec mon patron et surtout j'aime mon travail, j'y donne beaucoup de mon énergie et de mon temps, je n'ai jamais eu d'avertissements, de convocation dans le bureau du patron ou quoi que ce soit, je suis même convié régulièrement au salon de la marque que je représente et participe a la vie de l'entreprise.

Il y a trois mois, j'avais un gros travail de préparation pour un gros weekend de commerce et donc beaucoup de commande à passer. Je me suis senti dépassé et ai manifesté auprès de la direction de mes difficultés. Aucune aide m'a été apporté et ai trop commander et nous avons un surstock. Rien de bien méchant car depuis tout ce surstock a déjà été vendu. Cependant depuis cette erreur la relation avec mon adjoint s'est fortement dégradée. Remarque négatives sur mon travail, notamment sur la manière dont je gère mon équipe, regards sombres, pas de bonjour, et surtout me lance des pics de manière violente aux briefings du matin devant tout le monde, et ce de manière quotidienne, et a monter une partie de mes collègues contre moi. La goutte d'eau a été un matin ou il m'a lancer une poule morte sur mon bureau, parce que les personnes de mon équipe ne l'avait pas vu dans les poulaillers.

Suite à cela, j'ai été chez le médecin juste pour demander un traitement pour tenir le coup, j'ai des antécédents de dépression quand j'étais jeune, et lui a décider vu mon état de mettre un arrêt d'un mois et un traitement antidépresseurs. Arrêt que j'ai eu du mal a accepter vu que j'aime mon travail, mais là, l'ambiance n'est plus vivable.

Ma conjointe qui travail dans la même entreprise que moi, est depuis mon arrêt, mise au placard, plus de communication du tout, et surtout retrait de pas mal de ses responsabilités, qui ont été donné à d'autres collègues.

Plusieurs personnes peuvent se porter témoins du comportement de cet adjoint envers moi, et deux collègues peuvent se porter témoins pour le coup de la poule morte. De plus beaucoup de choses ne sont pas respectées, pas de délégué du personnel, il n'y a pas eu de nouvelles élections après la démission de l'ancienne déléguée, pas de réunion CSE non plus. Cela fait deux ans que je suis responsable, je devais avoir des réunions trimestrielle avec la direction pour juger mes compétences dans mon poste, aucune n'a été faite. Je fait des heures supplémentaires régulièrement qui ne sont pas payés. Et nous n'avons plus de réceptionnaire depuis 6 mois, ce qui fait que c'est moi ou d'autres collègues qui décharge les camions avec le chariot élévateur, et personne n'a ni CACES, ni autorisation de conduite de

l'engin, il met donc en jeu la sécurité de ces employés, bref beaucoup de choses ne vont pas..

J'ai pris rdv a la médecine du travail pour faire une trace écrite de tout ça et j'ai également rdv chez un avocat.

Je reprend le travail dans 2 semaines et j'appréhende grandement. Je serais sûrement convoqué dans le bureau de mon patron pour lui dire ces 4 vérités, les fautes inacceptables qu'il fait et le comportement de l'adjoint qui dépasse les bornes. Connaissant cet adjoint je pense que mon retour va être difficile. Donc comment me protéger a mon retour en entreprise et surtout est ce que cela vaut le coup d'aller jusqu'à la plainte ? vu les faits et ce que me dit mon entourage je devrais mais j'ai peur de me lancer dans quelque chose de très long sans aucune garantie de gagner..

Merci de m'avoir lu malgré ce pavé et j'ai sûrement oublié beaucoup de détails. Et merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **23/11/2023 à 08:08**

Bienvenue

[quote]*J'ai pris rdv a la médecine du travail pour faire une trace écrite de tout ça et j'ai également rdv chez un avocat.*[/quote]

C'est principalement ce que nous vous aurions indiqué, mais vous pouvez aussi exposer votre problème auprès des représentants du personnel. Ils peuvent avoir un rôle de conseiller et de médiateur et intervenir pour trouver une issue.

PS/ L'enseigne a-t-elle d'autres adresses où vous pourriez demander votre "mutation" ?